

FREE DANCE SONG / FORMATIONS EN MEDIATION CHOREGRAPHIQUE

CONDITIONS GENERALES

ADMISSION :

Le candidat doit se présenter au test d'entrée en formation, qui s'effectue en 2 étapes :

- **Une audition** (sur RDV), sous forme de cours technique suivi d'un entretien.

Cette présélection permet d'établir un plan de formation tenant compte des acquis du candidat et de son projet professionnel

- **Un stage préparatoire d'entrée en formation** (une semaine au début du mois de juillet).

Ce stage comprend des cours techniques et des ateliers, il permet de confirmer la motivation et les aptitudes des candidats à suivre le programme de la formation. Suite à son admission, une convention de formation est conclue entre le Centre et le futur stagiaire. Celui-ci dispose d'un délai de rétractation de 10 jours. A l'expiration de ce délai, il peut procéder à l'enregistrement de son dossier d'inscription auprès de l'administration du Centre. (*Clôture des inscriptions en Formation Complète : 31 juillet*)

INSCRIPTION ANNUELLE : Le montant de l'inscription comprend l'adhésion à l'Association Free Dance Song et l'affiliation à la Fédération Française de Danse ; cette affiliation vaut assurance en cas de dommage corporel subi ou causé dans le cadre des activités du Centre et pendant les trajets.

Les frais de dossier, évaluations et examens sont également inclus dans le montant de l'inscription.

FRAIS DE FORMATION : Les stagiaires qui financent eux-mêmes leur formation versent avec l'inscription un acompte non remboursable équivalant à 30 % du montant des frais pédagogiques.

Le solde des frais de formation peut être mensualisé.

REGLEMENT INTERIEUR : Toute personne fréquentant le Centre doit prendre connaissance du Règlement Intérieur qui lui est remis lors de son inscription. Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la formation.

EVALUATIONS ET EXAMEN FINAL : Après cinq semaines de formation, une appréciation de leur niveau en danse est remise aux stagiaires. Elle permet si besoin est, d'apporter des modifications au planning prévu. Les études sont évaluées chaque semestre, sous forme d'examens pour les cours techniques et de contrôles pour les matières théoriques et pratiques. Elles sont complétées régulièrement par des entretiens pédagogiques individuels et appréciations écrites des formateurs.

VALIDATION DES ETUDES : La validation de la FORMATION EN MEDIATION CHOREGRAPHIQUE s'obtient en se présentant à l'examen de fin de second cycle (voir fiches cursus). Pour s'y présenter il faut avoir validé son niveau technique en danse, le stage d'insertion professionnelle, et présenté les évaluations des Unités de Formation (U.F) théoriques et pratiques obligatoires.

FINANCEMENTS : Des aides financières sont possibles en fonction de votre statut :

- **Demandeurs d'emploi :** Adressez-vous à votre conseiller POLE EMPLOI.
- **Salaries :** vous pouvez solliciter une prise en charge auprès de votre employeur dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (FONGECIF, AFDAS, Uniformation, etc....)
-

.....
DEMANDE D'ADMISSION EN FORMATION *Bulletin à découper, compléter et envoyer accompagné des pièces demandées à FREE DANCE SONG 106 rue des Maraîchers - 75020 - PARIS*

Nom & Prénom

Date et lieu de naissance.....Mail.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....Téléphone.....

Je demande mon admission pour : LA FORMATION EN MEDIATION CHOREGRAPHIQUE FREE DANCE SONG

Date de l'audition.....

DATE ET SIGNATURE

Je joins à ce bulletin :

- Mon CV avec photo d'identité.
- Ma lettre de motivation.
- Un chèque de 45 euros à l'ordre de FREE DANCE SONG.
- Une enveloppe vierge affranchie à 20 g.